

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : M. RONZON

Absent ayant donné procuration :

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 25 avril 2022

Ordre du jour :

BUDGET

GARANTIE D'EMPRUNT ADVIVO

Monsieur le Maire explique aux élus que lors du conseil du 24 janvier 2022, la commune a garanti les emprunts contractés par ADVIVO pour les logements de la maison d'autonomie. Il était précisé dans cette délibération que le contrat de prêt était annexé à la délibération. Malheureusement, la caisse des dépôts et consignation (CDC) exige que figure la phrase « ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération » dans la délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici d'une pure règle de formalisme et que cette délibération ne vient pas modifier l'esprit de celle du 24 janvier 2022.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire profite de ce point pour faire un retour sur la cérémonie de la pose de la première pierre de la maison d'autonomie. Il est satisfait du déroulé de la matinée et n'a reçu aucun commentaire négatif à ce sujet. Monsieur le Maire a été heureux de recevoir :

- le Président du Département, Jean-Paul Barbier,
- le Président d'ADVIVO et Vienne Condrieu Agglomération (VCA), Thierry KOVACS
- les conseillers départementaux du territoire, M. Patrick CURTAUD, Mme Isabelle DUGUA, M. Christophe CHARLES et Mme Martine FAITA
- les maires du territoire
- mais aussi toutes les autres personnalités qui ont participé ou permis la réalisation de ce projet très important pour la commune et le territoire.

Monsieur le Maire est conscient que cette cérémonie se déroulait en même temps que la journée de nettoyage de la commune et comprend que les élus aient dû choisir l'une ou l'autre.

A ce sujet, Mme BODEREAU remercie tous les participants et explique que les élus du Conseil Municipal d'Enfants (CME) étaient présents. La matinée s'est bien passée et le résultat satisfaisant ce que confirme M. PEREZ.

PERSONNEL

INDEMNITE ELECTIONS

Monsieur le Maire explique que, lors des élections, quelques agents municipaux travaillent en moyenne une dizaine d'heure le dimanche pour aider à tenir les bureaux de vote. Ils sont payés en heures supplémentaires. Mais, comme les agents de catégorie A n'ont pas le droit au versement d'heures supplémentaires, il est proposé de mettre en place une indemnité pour les élections appelée Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections (IFCE). Le montant proposé de 296€ correspond environ au versement de 10 heures supplémentaires.

Mme DUPHOT demande pourquoi il y a une différence entre les catégories, Mme BAUDRAN imagine que c'est à cause du statut cadre ce que confirme Monsieur le Maire

Vote à l'unanimité

BATIMENTS & TRAVAUX & TERRAINS

RESILIATION PARTIELLE DU BAIL A CONSTRUCTION IMMEUBLE DES LAURIERS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà validé le projet de résiliation partielle du bail pour l'immeuble des Lauriers. En compensation de l'entière prise en charge des travaux, Alpes Isère Habitat récupère la pleine propriété des logements d'habitation. La commune reste propriétaire des locaux commerciaux. Le bail concernant les 4 garages et les 2 places de stationnement seront prolongés jusqu'au 31 décembre 2052 à titre gratuit.

Cette nouvelle délibération vient compléter ce transfert en autorisant la construction d'un escalier extérieur desservant spécifiquement les 5 logements.

Monsieur le Maire explique au conseil que la rénovation du bâtiment sera complète et l'intérieur sera entièrement vidé, y compris les dalles autres que celle du rez-de-chaussée ou l'isolation. Ceci permettra de réaliser un diagnostic complet du bâtiment. Les travaux devraient démarrer en septembre ou octobre 2022.

Les locataires commerciaux seront relogés dans le local piscine appartenant à la commune et actuellement prêté au club des Dauphins. Les locaux devraient être libérés à l'été 2023 soit quand la saison de piscine estival reprendra.

Monsieur le Maire rappelle que cette décision a été prise après d'âpres négociations et que la décision de céder les logements d'habitation avait été arrêté par l'ancienne majorité.

La nouveauté réside dans l'autorisation de créer un escalier extérieur. Ceci permettra de gagner de la place dans l'immeuble sachant que les escaliers actuels n'étaient pas conformes.

M. PORCHERON demande s'il y aura un ascenseur, Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas prévu.

Mme BODEREAU demande si des travaux sont prévus sur la fresque, Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur le Maire prévient le conseil que des délibérations ultérieures risquent d'être proposées sur ce dossier

Vote à l'unanimité

LOYER FUTUR LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire explique au conseil que les travaux du nouvel immeuble se terminent prochainement et il est prévu de louer le plateau commercial, situé au rez-de-chaussée, qui appartiendra à la commune.

Considérant que la commune ne souhaite pas réaliser d'aménagements mais simplement louer le plateau hors air et hors eau, il est proposé de fixer un loyer modéré et de laisser à la charge du preneur les travaux à réaliser pour achever l'aménagement.

Le local a une superficie d'environ 115m² brut. Monsieur le Maire imagine que la commune fera réaliser la vitrine et l'isolation du sol. Le preneur aura la charge le revêtement du sol, plomberie, électricité, isolation etc

Mme DIDIER demande ce qu'il arrivera si l'exploitation s'arrête, M. BERNARD imagine que la commune récupère l'ensemble des aménagements lors de la cession, Mme DUPHOT estime que c'est un risque pour le preneur. Mme BAUDRAN doute que la commune trouvera des volontaires. Monsieur le Maire répond que la commune a déjà trouvé un preneur intéressé par ce montage mais qu'il ne souhaite avoir le local qu'à compter de septembre ou octobre.

Mme BODEREAU demande quel sera le système de chauffage, Monsieur le Maire répond que ce sera une climatisation réversible.

Monsieur le Maire explique au conseil que les personnes intéressées par le local forment un groupement qui souhaitent installer un magasin de fleuriste avec des « corners » pour l'audition et l'optique.

Mme PEYTOUD demande si des négociations ont déjà eu lieu sur le montant, Monsieur le Maire répond par l'affirmative même si seulement une fourchette a été discutée. Il explique également que les baux commerciaux de la commune ont été étudiés pour comparer. Mme BERTHELET donne au conseil la liste des mètres carrés et des loyers pour chacun des locaux de la commune. Monsieur le Maire rappelle que cette location portera sur un local qui n'est pas fini. Ceci a été discuté en bureau et il est proposé de fixer le loyer à 4€ le mètre carré soit entre 450 et 460 € le loyer mensuel.

M. PORCHERON précise que ce loyer est hors charges, ce que confirme Monsieur le Maire.

Mme DUPHOT explique qu'un calcul a été fait entre le coût de l'investissement à réaliser et une durée moyenne d'exploitation.

Monsieur le Maire estime que le loyer doit être raisonnable pour permettre aux activités commerciales de perdurer.

Mme DIDIER demande s'il est sûr que l'activité de fleuriste sera pérenne, M. PORCHERON estime que ce n'est pas à la commune de se prononcer sur cette question, Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà connu des fleuristes qui ont eu du succès. Mme PEYTOUD imagine que ceci aura un intérêt avec la maison d'autonomie. Mme BERTHELET imagine que les preneurs ont fait une étude de marché, surtout pour obtenir des prêts auprès des banques.

Mme DIDIER demande pourquoi ce ne pourrait pas être une boulangerie, Mme NIVON explique que la boulangerie actuelle a cessé son activité trop tardivement. Les négociations étaient déjà trop avancées avec l'autre partie ce que confirme M. PORCHERON pour qui il est impossible de revenir sur une promesse de location. Mme NIVON reconnaît que cette absence de boulangerie sera source de débat. M. PORCHERON rappelle que la commune, au moment des négociations, avait une boulangerie en activité et nous souhaitait pas lui faire de concurrence. Monsieur le Maire doute que la surface soit suffisante pour une boulangerie. Celui-ci regrette également cette situation mais confirme que les négociations étaient trop avancées.

Mme PEYTOUD demande si le boulanger ne s'était pas manifesté pour ce local, Mme BERTHELET explique qu'il n'y a eu qu'une seule proposition pour le local, celle du preneur actuel.

Mme BAUDRAN demande si le local actuel de la boulangerie est privé. Monsieur le Maire confirme mais explique que le bâtiment va se vendre. Mais d'importants travaux seront à prévoir. Sachant qu'il y a deux possibilités, soit une importante rénovation soit une démolition complète. La décision n'appartient pas à la commune. Toutefois, l'existence d'un linéaire commercial sur le PLU garantira que le rez-de-chaussée soit obligatoirement occupé par un commerce.

Mme BAUDRAN en conclue qu'il n'y aura pas de pain avant longtemps à Eyzin-Pinet, Monsieur le Maire lui répond que l'exécutif travaille sur cette question. Mais la commune n'a ni foncier ni bâtiment vide disponible. M. BERNARD demande si la boulangerie peut être reprise, Monsieur le Maire imagine que c'est possible mais qu'il y aura des travaux importants à faire. Dans tous les cas, les occupants actuels ne comptent pas ré ouvrir.

Monsieur le Maire explique que, désormais, tout dépendra de quand sera vendu le bâtiment et quelle solution sera retenue.

Mme DIDIER demande quelle est la solution en attendant, Monsieur le Maire lui répond que des négociations sont menées pour mettre en place un dépôt de pain.

Concernant la délibération, un débat s'engage sur la renégociation annuelle ou triennale du loyer.

Après discussion, les élus s'accordent pour fixer un bail commercial de 9 ans révisable tous les 3 ans au prix de 4€ le mètre carré hors charges et impôts fonciers.

Mme PEYTOUD demande si la taxe foncière a été estimée, Monsieur le Maire répond par la négative.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

GROUPEMENT DE COMMANDE GEOMETRE

Mme PEYTOUD ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que, comme déjà débattu lors de précédents conseils, il est proposé à la commune d'adhérer à un groupement de commande pour des prestations de géomètre et de topographie.

Mme PEYTOUD explique que le marché n'a pas encore été attribué mais les entreprises ont été retenues mais qu'il est interdit de citer des noms.

M. PORCHERON demande des précisions sur le groupement, agira-t-il pour le Système d'Information Géographique (SIG) de l'agglomération ou aussi pour des missions locales, à la lecture de l'intitulé plusieurs élus ont des doutes mais figure bien la possibilité de mener des missions ponctuelles dans le détail du texte.

Mme PEYTOUD corrige une annonce d'un précédent conseil, le groupement est fixé pour 3 ans avec une tacite reconduction annuellement mais il est possible pour une commune de quitter le

groupement chaque année. M. CAILLAUX demande si la commune doit prendre une délibération chaque année, Mme PEYTOUD lui répond que si la commune veut rester dans le groupement, il n'y a pas besoin.

Mme DIDIER demande si ce n'est pas un problème si le géomètre n'a pas l'historique des parcelles, M. PORCHERON rappelle que la mission d'un géomètre est de repérer des points et une situation actuelle et qu'en cas de besoin complémentaire, la commune pourra faire appel à un géomètre expert mandaté pour cette question particulière de reprise d'historique qui ne fait pas partie du groupement de commande. Monsieur le Maire confirme cette position.

Vote à l'unanimité

MOTION DEMI-ECHANGEUR REVENTIN-VAUGRIS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le courrier de l'association CITEE, critiquant le projet, a été envoyé à l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire annonce ne pas être en accord avec le contenu du courrier mais a tenu à le diffuser dans un souci de transparence.

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique se déroule actuellement et tient à refaire un rapide historique du pourquoi.

En 2007, la nécessité de réaliser un échangeur au sud de Vienne était déjà constaté et tranché. En 2015, lors d'une réunion avec le ministre des Transports, ce dernier s'est inquiété des importants bouchons sur l'autoroute et des risques liés. Une étude a alors été commandée prenant en compte les avantages, les inconvénients et les différents impacts, notamment environnementaux. Trois scénarii ont été étudiés, celui au nord de Reventin, celui au centre et celui au sud. L'Etat suit une procédure figée qui fait appel à une analyse multicritère et nomenclaturée.

Devant cette procédure c'est le choix du scénario centre compact qui était retenu.

Cette décision a provoqué la démission de plusieurs élus de Reventin-Vaugris et la tenue de nouvelles élections. La nouvelle équipe municipale était contre ce scénario centre compact et plusieurs réunions ont été organisées entre les parties.

Dernièrement, un collectif a profité de l'enquête publique pour proposer un nouveau scénario au sud. Toutefois, cette proposition n'est que faiblement différente avec celle initiale et ne vient pas modifier le résultat de l'analyse multicritères.

Monsieur le Maire explique pourquoi la commune doit se prononcer sur cette question. Il estime que ce projet aura une incidence sur la circulation et donc un impact pour les Eyzinois. La problématique existe autant pour les habitants qui vont travailler sur Vienne et Lyon que pour ceux qui doivent utiliser les réseaux secondaires pour éviter le bouchon de Vienne, mais aussi pour les jeunes qui prennent le bus. Mme NIVON reconnaît que la circulation a un réel impact pour les cars de ramassage scolaire. Mme BAUDRAN précise que les problèmes ne sont pas encore là car beaucoup de gens sont encore en télétravail.

Monsieur le Maire explique qu'Ampuis a déjà annoncé son soutien au projet centre compact car constate trop de trafic aujourd'hui.

Monsieur le Maire estime que le conseil doit prendre position pour défendre les intérêts des habitants de la commune et il estime que leur intérêt passe par la construction d'un demi-échangeur dans le scénario centre compact.

Monsieur le Maire prévient que si l'échangeur n'est pas retenu prochainement, il ne sait pas quand il pourra être réalisé car les financements sont aujourd'hui garantis, notamment par l'Etat. Il n'est

pas certain que l'Etat s'engage pour un autre projet et l'intercommunalité ne pourra pas porter seule un tel investissement.

Mme BAUDRAN demande si le projet peut être bloqué, Monsieur le Maire explique que si l'enquête fait émerger trop d'avis négatifs, le commissaire peut donner un avis défavorable. Monsieur le Maire invite tous les élus à s'exprimer lors de ce conseil mais aussi sur la plateforme de l'enquête publique avant la date du 30 mars.

Vote à l'unanimité

LOGICIEL C-MAJIC

Monsieur le Maire rappelle que, comme évoqué lors d'une réunion, VCA se propose de mutualiser un logiciel, nommé C-MAJIC, permettant de vérifier et proposer une mise à jour des bases fiscales des immeubles.

Mme DUPHOT demande l'intérêt de ce logiciel, Monsieur le Maire lui explique que celui-ci permettra de proposer la mise à jour de base d'imposition qui permettent de fixer les impôts en faveur de la commune.

M. CAILLAUX demande si la base sera commune à VCA ou pour chaque collectivité, Monsieur le Maire reconnaît ne pas avoir les détails mais imagine que chaque commune aura sa base. Monsieur le Maire explique que le logiciel coûterait 2 800 € s'il était pris seul mais reviendra à 480 € avec la mutualisation.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

Modification simplifiée du plu

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DUPHOT qui explique au conseil que sera mis à disposition du public, à compter du 1^{er} avril 2022, le dossier d'enquête publique de modification simplifiée du PLU.

Cette modification vise à corriger plusieurs éléments dont :

- Limiter à R+1 l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) située sur le terrain entre la maison d'autonomie et la route de Meyssiez.
Mme BODEREAU demande combien de maisons sont prévues sur ce terrain, Monsieur le Maire lui répond qu'au moins 6 sont prévues, ce qui est conforme au Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).
- Supprimer l'exigence de construire des logements sociaux dans l'OAP situé sur le terrain de la cure. La commune a une obligation de 42 logements et en compte déjà 47. La maison d'autonomie en rajoutera 50.
M. BERNARD demande confirmation de cette annonce, M. PORCHERON confirme que les logements de la maison d'autonomie seront ouverts aux aides sociales, notamment les APL. Monsieur le Maire explique que cette position était déjà prévue pour permettre l'accès aux plus modestes.
Mme DUPHOT en profite pour informer le conseil que des élus ont pu visiter une maison d'autonomie similaire, avec le même gestionnaire, dans la banlieue de Grenoble. Tous les participants ont été enchantés par ce qu'ils ont vu.

Mme BAUDRAN demande si la commune pourra proposer des noms de personnes pour intégrer la maison d'autonomie, Monsieur le Maire explique qu'il y aura une commission. La commune devrait y être invitée.

- Compléter les bâtiments remarquables et pouvant faire l'objet d'un changement de destination situés en zone A ou N.
 - Modifier quelques coquilles dans le règlement (pente de toit...)
-

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire précise que ce PLUi sera coconstruit avec les communes membres. Le zonage sera particulièrement important et ce sont bien les communes qui le décideront.

Aujourd'hui, 30 règlements différents co existent ce qui rend très difficile les missions du service instructeur. Demande, il n'y aura plus qu'un seul règlement mais avec des déclinaisons. Les problématiques ne sont pas les même pour Eyzin-Pinet que pour Vienne ou les communes plus petites.

Aujourd'hui, les élus intercommunaux regardent comment va être construit ce PLUi mais ce sera un important travail pour les adjoints à l'urbanisme et pour les maires.

M. PORCHERON demande si le PLUi va augmenter la surface des zones constructibles, Monsieur le Maire reconnaît que c'est une grande question. Monsieur le Maire rappelle que l'Etat parle beaucoup de zone Zéro Artificialisations Nette (ZAN) avec une mise en place en 2035 ce qui sous entend l'interdiction d'augmenter la surface des zones constructibles à moyen termes.

Micro-Crèche

Monsieur le Maire annonce avoir été sollicité pour la mise en place d'une micro-crèche privée à Eyzin-Pinet. Intéressé par le projet, il les a invités à se rapprocher de Vienne Condrieu Agglomération qui détient la compétence petite enfance.

Bulletin municipal

Monsieur le Maire demande si les élus ont des retours à formuler sur le bulletin, aucun élu n'a de remarques à formuler

Restructuration de la Gère

M. PORCHERON explique que beaucoup d'habitant s'interrogent surtout à cause de la coupe des arbres et qu'il est difficile de leur expliquer que ceci est rendu nécessaire.

Monsieur le Maire le reconnaît et explique au conseil que la Gère a été trop canalisée depuis des années avec la création de nombreux murs. M. PORCHERON imagine qu'il y avait une raison à cette action, Monsieur le Maire ne jette pas la pierre aux anciens utilisateurs qui se servait de la rivière entre autres pour l'irrigation mais disparue depuis. Ceci a trop réduit le lit de la rivière et a accéléré sa vitesse.

M. BERNARD a entendu parler d'un moulin également, Monsieur le Maire le reconnaît, un moulin était alimenté « Chez Monsieur ».

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont financés par le SIRRA.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme NIVON explique qu'une commission d'élus travaille sur cette question. La mission confiée au bureau d'étude entre dans sa phase 3 avec un rendu du dossier et des documents, notamment les fiches action en fonction des risques majeurs existants.

Ce rendu sera réalisé un matin de mai avec une mise en situation.

Le PCS sera présente publiquement ultérieurement.

Aujourd'hui, Mme NIVON souhaite présenter une réserve communale de sauvegarde. Elle explique qu'elle n'a pas besoin d'avoir une réponse ce soir mais que chaque élu prenne conscience du besoin qui existe et de leur utilité.

Différentes cellules seront proposées avec des élus et des agents affectés mais il y aura forcément besoin de personnels volontaires :

- Cellule communication qui concernera plus le public que les médias
- Cellule accueil et secrétariat
- Cellule logistique
- Cellule accompagnement

Monsieur le Maire estime que tous les élus doivent être impliqués.

Mme NIVON explique qu'il y aura des fiches en fonction des aléas rencontrés ainsi que des fiches mission.

Monsieur le Maire explique que ce sera aussi l'occasion de distribuer le Documentation d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) à la population. Celui-ci devrait prendre la forme d'un livret expliquant aux habitants les risques et la réaction à avoir.

Monsieur le Maire rappelle que la rédaction du PCS était inscrite sur la profession de foi de la candidature 2020 de la municipalité élue.

Dénomination Maison d'autonomie

Mme BERTHELET informe le conseil que l'association ACPPA, gestionnaire de la maison d'autonomie, souhaite que la commune propose 2 ou 3 noms, et surtout les justifier. Il est préférable que ces noms soient en lien avec l'historique du village.

M. BERNARD demande pourquoi la commune décide du nom, Mme BERTHELET précise que la commune propose mais c'est le conseil d'administration d'ACPPA qui décidera du nom.

Commission agriculture

Mme DIDIER revient sur la commission agriculture du 8 mars.

Celle-ci a fait remarquer qu'il existait beaucoup de porteurs de projets sur la question agricole. L'évènement « de fermes en fermes » va être relancé, Mme BODEREAU demande si ce seront les fermes du territoire, Mme DIDIER confirme mais précise que ce seront surtout des fermes volontaires.

Un forum de l'emploi agricole est également programmé pour le 12 avril mais touchera surtout les vignerons et les arboriculteurs. Les scolaires y seront invités.

Une étude foncière et géologique sur Chuzelles et Condrieu a conduit à refuser l'installation de nouvelles vignes et tout est fait pour permettre l'installation de maraîchers.

Une subvention pour un nouvel équipement anti-grêle a été mise en place. Autrefois, des canons étaient utilisés mais un nouveau process, moins bruyant, a été proposé transformant la grêle en pluie. Monsieur le Maire explique que ce nouveau système prend la forme de ballons. Chacun a un coût très élevé mais un groupement est proposé avec la mise en place d'un abonnement mutualisé permettant un certain nombre de tirs et couvrira la région de Condrieu à Chasse-sur-Rhône

Critiques d'habitants

Mme DIDIER fait remonter plusieurs critiques d'habitants, premièrement la perte de la boulangerie, dont il a déjà été question lors de ce conseil, ainsi que sur les horaires des commerces, pour lesquels la commune n'y peut rien mais surtout sur le trop grand nombre de projets de construction.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a eu que peu de constructions ces dernières années car les projets étaient bloqués par l'insuffisance du réseau d'assainissement. Le projet de relier la lagune à la station de traitement de Vienne a débloqué beaucoup de terrains constructibles.

M. BERNARD estime important le renouvellement de la population.

Monsieur le Maire entend les remarques mais précise que la commune n'a plus beaucoup de terrains constructibles et que tous ceux existants sont connus et figurent au PLU qui est public. Monsieur le Maire explique que la commune essaie de végétaliser dès que c'est possible, l'exemple en est sur la rue du Stade où des arbres seront plantés et des parkings infiltrants mis en place. Le parking vers la salle des fêtes a été réalisé en herbe et des arbres sont projetés également.

Monsieur le Maire comprend les craintes mais rappelle que la loi oblige à regrouper et concentrer les habitations, loi qui prend forme concrètement avec le SCoT.

Mme BODEREAU estime que la commune perd sa carte de village, plusieurs élus sont en désaccord avec cette position.

Monsieur le Maire estime que la construction d'un pôle de santé et la volonté de réaliser une forme de centralité conduit à attirer de la population.

Commission environnement

Mme BODEREAU revient sur la commission environnement où l'agglomération a signé un accord avec le centre de lutte contre le frelon asiatique. Une communication devra être mise en place en ce sens.

Monsieur le Maire explique que la destruction du nid échoue au propriétaire du terrain sur lequel il est implanté mais était aussi à la charge du propriétaire. Ce qui conduisait souvent à une absence d'action. Désormais, le coût sera pris en charge par l'agglomération. Mais il faut impérativement communiquer pour que les personnes signalent les nids.

Mme DIDIER demande à ce que la sensibilisation porte aussi sur la différence entre frelons européens et frelons asiatiques.

Cohésion sociale

M. PEREZ revient sur la commission cohésion sociale qui portait beaucoup sur les téléalarmes.

Le contrat va évoluer mais n'aura que peu d'impact pour Eyzin-Pinet qui reste à la pointe sur le sujet.

Pour information, nationalement, 90 000 appels sont lancés au pompiers chaque année par la téléalarme dont 60 000 sont inutiles. La question du coût et du risque est posée.

Il est demandé à ce que soit bien inscrit dans le dossier des bénéficiaires 3 numéros de personnes référentes qui pourront intervenir avant le déplacement des pompiers.

Monsieur le Maire rappelle que les élus viennent de tous les quartiers de la commune et que chaque élu doit être vigilant. Ils ne doivent pas laisser de personnes isolées.

Ciné été

Mme NIVON informe le conseil qu'un mail sera envoyé pour choisir les dates et le film pour la projection de ciné été 2022.

Mme NIVON annonce un changement pour la fête des mères. La cérémonie est annulée et est remplacée par la remise d'une plante comme lors des deux dernières années.

M. CHEVALIER fait remonter que plusieurs riverains et piétons se plaignent de la vitesse excessive sur la route de Meyssiez. Ils souhaitent que la vitesse soit réduite à 30km/h sur une portion de la route.

Mme BERTHELET annonce qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants sera organisée le 7 mai

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une ressourcerie va être mise en place sur l'agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril. Un planning pour la tenue des bureaux de vote sera prochainement envoyé.

Séance levée à 22h35

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER